

2AA DEPANNAGE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

au capital social de 1000 €

Mangot Vulcin 97232 Le Lamentin

RCS FORT DE FRANCE 837 676 691

**COMPTES ANNUELS AU
31/12/2022**

Comptes certifiés conformes le 15/11/2023

M. Nicolas BRAGANCE, Gérant



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

AAD - 2AA DEPANNAGE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	716 659	100	478 765	100	237 895	50
Montant net du chiffre d'affaires	716 659	100	478 765	100	237 895	50
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	2 275				2 275	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 000				2 000	
Autres produits	1				1	346
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	720 935	101	478 765	100	242 170	51
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	374 552	52	274 824	57	99 729	36
Impôts, taxes et versements assimilés	5 740	1	2 565	1	3 174	124
Salaires et traitements	198 010	28	103 423	22	94 587	91
Charges sociales	39 203	5	17 098	4	22 105	129
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	26 499	4	19 470	4	7 029	36
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1			-48
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	644 003	90	417 380	87	226 623	54
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	76 932	11	61 384	13	15 547	25
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

AAD - 2AA DEPANNAGE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	7				7	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	19		3		16	581
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	26		3		23	825
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	10 820	2	8 243	2	2 576	31
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	10 820	2	8 243	2	2 576	31
RÉSULTAT FINANCIER	-10 794	-2	-8 240	-2	-2 553	-31
RÉSULTAT COURANT avant impôts	66 138	9	53 144	11	12 994	24
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	744		1 517		-774	-51
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	744		1 517		-774	-51
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	178				178	
Sur opérations en capital	10 960	2	7 183	2	3 777	53
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 138	2	7 183	2	3 955	55
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10 394	-1	-5 666	-1	-4 728	-83
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	8 024	1	3 561	1	4 463	125
TOTAL DES PRODUITS	721 705	101	480 285	100	241 420	50
TOTAL DES CHARGES	673 985	94	436 368	91	237 617	54
Bénéfice ou Perte	47 720	7	43 917	9	3 803	9

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

2AA DEPANNAGE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

au capital social de 1000 €

Mangot Vulcin 97232 Le Lamentin

RCS FORT DE FRANCE 837 676 691

**COMPTES ANNUELS AU
31/12/2022**

Comptes certifiés conformes le 15/11/2023

M. Nicolas BRAGANCE, Gérant



BILAN - ACTIF

AAD - 2AA DEPANNAGE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			% de l'actif	Valeurs au 31/12/21	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				24		31
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	4 887	1 758	3 129		4 106	
Autres immobilisations corporelles	127 630	61 494	66 137		68 514	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	95 000		95 000		95 000	
Immobilisations financières (2)				2		3
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	1 268		1 268		1 268	
Prêts						
Autres immobilisations financières	12 318		12 318		12 318	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	241 103	63 252	177 851	25	181 206	34
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	8 658		8 658	1	667	
Créances				72		60
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	383 945		383 945		275 472	
Autres créances (3)	120 235		120 235		43 786	
Fournisseurs débiteurs					395	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						1
Actions propres						
Autres titres	1 000		1 000		5 000	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	7 224		7 224	1	30 299	6
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	521 062		521 062	75	355 619	66
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	762 165	63 252	698 914	100	536 825	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

AAD - 2AA DEPANNAGE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000)	1 000		1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	100		100	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	125 787	18	84 391	16
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	47 720	7	43 917	8
SITUATION NETTE	174 607	25	129 408	24
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPI TAUX PROPRES	174 607	25	129 408	24
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	200 565	29	249 805	47
Emprunts et dettes financières diverses (3)			30	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	203 099	29	92 194	17
Dettes fiscales et sociales	119 325	17	65 388	12
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 317			
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	524 306	75	407 417	76
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	698 914	100	536 825	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

524 306

407 417

2AA DEPANNAGE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

au capital social de 1000 €

Mangot Vulcin 97232 Le Lamentin

RCS FORT DE FRANCE 837 676 691

(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES
DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE**

Le 15/11/2023

M. Nicolas BRAGANCE,

agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

L'Associé Unique, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 47720 euros.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans les comptes.

En conséquence, L'Associé Unique, donne quitus entier et sans réserve au Gérant de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 47720 euros, décide de l'affecter, sur proposition du Gérant, de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau antérieur : 125787 €
- Résultat de l'exercice : 47720 €

Affectation :

- Au report à nouveau : 47720 €. Compte tenu de cette affectation, le compte de report à nouveau présente un solde créditeur de 173507 euros.

Avant l'affectation du résultat, les capitaux propres s'élèvent à 174607 euros.

Compte tenu de l'affectation du résultat, les capitaux propres sont de 174607 euros.

L'Associé Unique, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

L'Associé Unique prend acte de l'absence de rémunération de Nicolas BRAGANCE au titre de ses fonctions de Gérant de la Société, mais qu'il a le droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement. L'absence de rémunération est reconduite.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Nicolas BRAGANCE, Gérant et Associé Unique



2AA DEPANNAGE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

au capital social de 1000 €

Mangot Vulcin 97232 Le Lamentin

RCS FORT DE FRANCE 837 676 691

**COMPTES ANNUELS AU
31/12/2022**

Comptes certifiés conformes le 15/11/2023

M. Nicolas BRAGANCE, Gérant



SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AAD - 2AA DEPANNAGE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS	0		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0		
LES EFFECTIFS	0		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS	0		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0		
LES EFFECTIFS	0		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AAD - 2AA DEPANNAGE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AAD - 2AA DEPANNAGE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.